Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Limites maximales de résidus proposées PMRL2016-74

Myclobutanil

(also available in English)

Le 12 décembre 2016

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0851 (imprimée)
1925-086X (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-24/2016-74F (publication imprimée)
H113-24/2016-74F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a jugé acceptable l'ajout de nouvelles utilisations concernant les haricots secs à l'étiquette du fongicide agricole Nova™ 40W, qui contient du myclobutanil de qualité technique. Les utilisations approuvées au Canada sont décrites sur l'étiquette du fongicide Nova™ 40W (numéro d'homologation 22399).

L'évaluation de cette demande concernant le myclobutanil indique que la préparation commerciale a de la valeur et que les risques liés à ces nouvelles utilisations sont acceptables pour la santé humaine et pour l'environnement.

Avant d'homologuer un pesticide pour utilisation sur des aliments au Canada, l'ARLA doit déterminer la concentration de résidus susceptible de rester dans et sur l'aliment lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette et établir que les résidus ne seront pas préoccupants pour la santé humaine. Cette concentration est alors fixée aux termes de la loi sous forme de limite maximale de résidus (LMR) qui s'applique à la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même qu'à tout produit transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et les produits issus de sa transformation.

Le présent document tient lieu de consultation sur les LMR proposées pour le myclobutanil (voir la section Prochaines étapes). Les données d'essai en conditions réelles utilisées pour appuyer les LMR proposées sont résumées à l'annexe I.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées est aussi menée à l'échelle internationale par l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce, par l'intermédiaire de l'Autorité Responsable des notifications et Point d'information du Canada.

Voici les LMR proposées pour le myclobutanil, destinées à s'ajouter aux LMR déjà fixées.

Tableau 1 Limites maximales de résidus proposées pour le myclobutanil

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)[1]	Denrées
Myclobutanil	(chloro-4 phényl)-2[(1*H*-triazole-1,2,4 yl-)méthyl]-2 hexanenitrile-(*RS*), y compris les métabolites (chloro-4 phényl)-2(1*H*-triazole-1,2,4 yl-1 méthyl)-2 hydroxy-5 hexanenitrile-(*RS*) et (chloro-4 phényl)-2 (1*H*-triazole-1,2,4 yl-1 méthyl)-2 céto-5 hexanenitrile-(*RS*)	0,1	Lupin-grain, haricots communs secs, haricots de Lima secs, petits haricots blancs secs, haricots roses secs, haricots pinto secs, haricots tépary secs, haricots secs, haricots adzuki secs, doliques à œil noir secs, doliques mongette secs, pois à vache secs, haricots papillon secs, haricots mungo verts secs, pois zombis secs, doliques secs, haricots mungo noirs secs, gourganes sèches, graines de guar sèches, doliques d'Égypte secs

[1] ppm = partie par million

Les LMR fixées au Canada peuvent être obtenues au moyen de la base de données sur les LMR comme il est indiqué à la page Limites maximales de résidus pour pesticides. La base de données permet aux utilisateurs de faire une recherche par pesticide ou par denrée afin d'obtenir les LMR fixées aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Conjoncture internationale et répercussions commerciales

Il est possible que les LMR varient d'un pays à l'autre pour plusieurs raisons, notamment les différences entre les profils d'emploi des pesticides et entre les sites d'essai sur le terrain utilisés pour générer des données sur les propriétés chimiques des résidus.

Le tableau 2 présente une comparaison des LMR proposées pour le myclobutanil au Canada avec les tolérances correspondantes fixées aux États-Unis et les LMR de la Commission du Codex Alimentarius[1]. Les tolérances des États-Unis sont affichées par pesticide dans l'Electronic Code of Federal Regulations, 40 CFR Part 180. La liste des LMR du Codex se trouve à la page Web Résidus de pesticides dans les aliments et les aliments pour animaux (recherche par pesticide ou par denrée).

[1] La Commission du Codex Alimentarius est un organisme international sous l'égide des Nations Unies qui fixe des normes alimentaires internationales, notamment des LMR.

Tableau 2 Comparaison entre les limites maximales de résidus du Canada, celles du Codex et les tolérances des États-Unis, le cas échéant

Denrées	LMR du Canada (ppm)	Tolérance des États-Unis (ppm)	LMR du Codex (ppm)
Lupin-grain, haricots communs secs, haricots de Lima secs, petits haricots blancs secs, haricots roses secs, haricots pinto secs, haricots tépary secs, haricots secs, haricots adzuki secs, doliques à œil noir secs, doliques mongette secs, pois à vache secs, haricots papillon secs, haricots mungo verts secs, pois zombis secs, doliques secs, haricots mungo noirs secs, gourganes sèches, graines de guar sèches, doliques d'Égypte secs	0,1	0,03 (légumineuses, groupe 6; résidus indirects ou accidentels)	Aucune LMR fixée.

Prochaines étapes

L'ARLA invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur les LMR proposées pour le myclobutanil durant les 75 jours suivant la date de publication du présent document. Veuillez transmettre tout commentaire aux Publications dont les coordonnées sont précisées en page couverture. L'ARLA examinera tous les commentaires reçus avant d'arrêter une décision sur les LMR proposées. Les commentaires reçus seront abordés dans un document distinct contenant un lien vers le présent PMRL. Les LMR entreront en vigueur à la date de leur saisie dans la base de données sur les LMR.

Annexe I

Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui des limites maximales de résidus proposées

Pour appuyer l'utilisation au Canada du fongicide agricole Nova™ 40W sur les haricots secs, le demandeur a présenté des données sur les résidus tirées d'essais menés au Canada. Dans ces essais, on a appliqué du myclobutanil sur des haricots secs qui ont été récoltés conformément au mode d'emploi proposé sur l'étiquette. On a aussi réévalué une étude de métabolisme sur les betteraves à sucre et une étude de métabolisme sur les pommes et le raisin dans le cadre de cette demande pour établir la nature du résidu dans tous les végétaux.

Limites maximales de résidus

Les LMR recommandées pour le myclobutanil sont fondées sur les données d'essai en conditions réelles que le demandeur a présentées et sur l'orientation de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour le calcul des LMR (en anglais seulement). Le tableau A1 donne un aperçu des données sur les résidus utilisées aux fins du calcul des LMR proposées pour les haricots secs.

Tableau A1 Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui des limites maximales de résidus

Denrées	Méthode d'application et dose d'application totale (gramme de matière active/hectare)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Moyenne la plus faible des résidus observés dans les essais (ppm)	Moyenne la plus élevée des résidus observés dans les essais (ppm)
Haricots secs	Application foliaire; 408 à 416	25 à 31	< 0,03	< 0,063

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande les LMR du tableau 1 pour tenir compte des résidus de myclobutanil dans les denrées indiquées. Aux LMR proposées, ces résidus ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.